

Déclaration liminaire de la FNECFP-FO

SOMMAIRE

- 1- Déclaration
liminaire
FNECFP-FO**
- 2- Réforme
territoriale**
- 3- Indemnités
REP et REP+**

Madame, monsieur

Hier, avec d'autres organisations syndicales, qui ensemble représentent une large majorité des personnels, nous avons refusé de siéger au CTM.

La raison en est simple : la décision gouvernementale de publier les textes sur la réforme du collège, au lendemain de la grève du 19 mai, majoritaire dans les collèges, est une véritable provocation.

Le gouvernement a choisi le passage en force.

Cela n'est pas sans nous rappeler les méthodes de M.Allègre, qui avaient déclenché une grave crise.

Il est totalement illusoire de vouloir imposer aux personnels une réforme dont ils ne veulent pas.

Cette réforme est on le sait, fondée sur l'autonomie des établissements, et sur l'interdisciplinarité, présentées comme les remèdes aux problèmes du collège.

Comment prétendre améliorer les résultats des élèves, notamment ceux qui rencontrent le plus de difficultés, en amputant les horaires d'enseignement disciplinaires d'une demi-année sur les 4 de la scolarité au collège, comment aller vers davantage d'égalité quand l'autonomie débouchera inévitablement sur la différence et la concurrence entre les établissements, les disciplines et les personnels ?

Tout cela découle de la loi de refondation de l'école et confirme notre opposition. Après la réforme des rythmes scolaires, dont le dossier n'est pas clos, c'est la même logique de territorialisation qui est à l'oeuvre.

La réforme du collège s'inscrit dans un contexte d'ensemble, qui a conduit notre confédération à dénoncer la publication des textes et à s'exprimer solennellement le 21 mai, je cite :

« Salaires, emploi, service public, protection sociale collective, code du travail, conventions collectives nationales, contrat de travail : sur tous ces fronts les remises en cause et menaces sont importantes. Plus largement ces attaques portent atteinte de manière coordonnée à la république. Elles s'inscrivent dans un autoritarisme social complément de rigidités économiques considérées comme incontournables et relevant pleinement du libéralisme économique. In fine c'est l'ADN républicain, conventionnel et social qui est percuté.

Pour FORCE OUVRIERE cela conduit le syndicalisme authentique, marqué par la liberté, l'indépendance et l'attachement aux valeurs républicaines à s'inscrire dans une résistance sociale, économique et démocratique. ».

D'autres sujets nous préoccupent :

La ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu, vient d'annoncer la poursuite du gel de la valeur du point d'indice pour 2015, donc le gel des salaires des fonctionnaires. Depuis l'arrivée de François Hollande, tous les records sont battus en matière de gel des salaires (depuis 2010). Nous confirmons quant à nous nos revendications : l'augmentation de la valeur du point est prioritaire !

La réforme territoriale de l'Etat, que nous allons aborder touche tous les ministères.

Que ce soit sur le maintien des services et des postes, notamment dans les rectorats et IA, les mobilités forcées, la remise en cause des garanties statutaires nationales, ni au plan de la fonction publique, ni au plan de l'Education nationale nous n'avons à ce jour obtenu de garanties.

Notre fédération appuie la demande intersyndicale d'abrogation des textes, décret et arrêté, de reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège ainsi que le refus des organisations de discuter des modalités d'application de la réforme comme le précise leur déclaration commune.

Elle appuie totalement l'appel à la grève du 11 juin.

Il est temps que madame la ministre entende la voix des personnels.

Merci de votre attention.

Réforme territoriale

Madame, Monsieur,

La confédération FO s'est prononcée contre la fusion des régions. Elle fait le constat que 13 baronnies sont mises en place. C'est donc dans la continuité de ces mandats que nous interviendrons sur le rapport de l'IGAENR et ce qui a été dit à chaque organisation syndicale reçue par le cabinet.

Que ce soit par l'entrée du rapport de l'IGAENR ou à la lecture du décret portant charte de déconcentration qu'aucune organisation n'a voté, pour FO, vous préparez les **outils pour mettre fin aux statuts nationaux et aux garanties statutaires actuelles**.

Nous souhaitons avoir des réponses précises aux questions suivantes :

Rectorats, IA et ministère

Le nombre des rectorats et d'IA existant est-il préservé ? Est-ce 20 académies, schéma retenu dans le rapport ?

Les personnels ont-ils tous la garantie de rester sur leur d'affectation actuelle ? La mobilité fonctionnelle et géographique sera-t-elle proposée aux agents sur « volontariat » ?

Quelles sont les prérogatives laissées au ministère ?

Y aura-t-il réorganisation des cadres A ?

Pouvez-vous nous garantir qu'il n'y aura aucune suppression de postes à court, moyen long terme ?

Premier degré

Envisagez-vous de modifier le mode de recrutement, d'affectation, de mutation, des PE ? Maintien d'un recrutement sur 30 académies ou sur les nouvelles régions ?

Second degré

La carte de la formation professionnelle dépendra-t-elle des nouvelles régions ?

Pouvez-vous donner la garantie du maintien des structures existantes ?

En ce qui concerne les personnels, envisagez-vous des recrutements par concours à l'échelle régionale ?

Les concours, les statuts, passent-ils à une gestion régionale ?

Quid de l'affectation inter et intra ?

Quel est le devenir des classes préparatoires ?

Instances paritaires et de consultation

Quel est le nouvel échelon de représentativité académique ? Le CTA actuel ? Une fusion des CTA pour se caler sur la nouvelle région ? Les CTSD sont-ils maintenus ?

Quel est le devenir des CAPA et des CAPN ? Le CAEN devient-il le CREN ?

FO maintient avec sa fédération de fonctionnaires ses revendications :

- Défense du statut général et des statuts particuliers, contre la mobilité forcée et interministérielle.
- Pour le maintien des structures régionales ministérielles contre toutes structures interministérielles, contre la disparition des DSDEN, leur fusion, ainsi que celle des rectorats.
- Contre toute gestion régionale des corps de l'Education nationale, contre le recrutement local, contre toute gestion régionale interministérielle (mutation, promotion).
- Contre toute privatisation des services qui en découlerait.
- Pour le maintien des CAPA et des CAPN dans leur cadre actuel.

CTM du 28 mai 2015

Indemnités REP & REP+

Les textes de ce CTM reprennent les textes présentés aux organisations syndicales le 22 avril. Ils se calent dans la mise en place des REP et REP+ décidée dans la continuité de la loi de refondation et annoncée en décembre 2014 avec la nouvelle carte des établissements classés qui a suscité grèves et manifestations.

Ce nouveau régime indemnitaire ne saurait répondre aux revendications des personnels : il programme une baisse des salaires pour dans trois ans...

FO a toujours dit : pas un euro en moins, maintien pour tous des indemnités.

Les demandes de FO sont claires :

Nous vous avons demandé de nous communiquer le périmètre des personnels ayants droit avant la mise en place des REP et REP+, à savoir, qui en bénéficiait, qui n'en bénéficie plus. Nous n'avons toujours pas ces chiffres. Permettez-nous d'essayer d'y voir clair en comparant les documents publics émanant des conférences de presse de madame la ministre : « *présentation de la loi de finances 2015* » et « *Donner à chaque école et collège les moyens de faire réussir tous les élèves* ».

Nous ne comprenons pas pourquoi avant 76 000 personnels du premier degré et 43 000 du second degré percevait une indemnité et que dans le budget triennal cela se transforme en 38 000 personnels des premiers et second degré toucheront l'indemnité REP + (au taux de 2312 €). C'est un delta de 81 000 personnels...

De la même façon nous ne comprenons pas l'écart entre les 350 millions d'€ annoncés en décembre 2014 suite à la « s le budget triennal et 100 millions de mesures indemnitaires. Nous vous demandons que tous les éléments soient donnés pour y voir clair.

Elles ne remplacent pas l'augmentation du point d'indice alors que l'INSEE reconnaît dans la fonction publique une perte de pouvoir d'achat de 0,7% sur 2012-2013.

Les personnels contractuels non enseignants, notamment les AED, EVS, AVS sont toujours exclus du dispositif présenté ce jour. Nous vous demandons qu'ils en soient bénéficiaires. Serait-ce une question de coût ? Vous évoquiez 10 millions d'€, le confirmez-vous ? Or le plan éducation prioritaire annoncé par madame la ministre prévoit que les AED sont le deuxième poste avec 2150 emplois dans « l'éducation prioritaire (3800 pour le 1^{er} degré, 1300 pour le second degré). Et ils seraient exclus ?

La FNEC FP-FO vous demande de revoir ces textes de façon à ce que les personnels puissent percevoir ce qui leur est dû.

Merci de votre attention.